Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213502743-20260910-2026_063-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 10/09/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 1
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le quatre septembre 2026, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, DELABARRE Sylviane, FELLOUS Frédéric, MARGUERITTE Valérie, BRUNET Thierry, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, JACOB Jean-Paul, PERIGNON Christophe, DUVAL Sabrina, BOUDOUYA Ali, MONTAUX Sylvie, OBLIN Pierre, LARCHER Julien, LEPEU Céline.

Absent(s):
Absent(s) excusé(s) :
MARGUERITTE Valérie donne pouvoir à BOURGET Patricia
DELABARRE Sylviane donne pouvoir à LEGENDRE Bertrand

Secrétaire de séance nommée : LARCHER Julien

2026-063 : REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGES PAR UNE ELUE

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand

La commune dispose de nouveaux sanitaires près du canal. L'accès s'effectue par le biais d'une carte à 2 € acheté sur une borne.

La commune doit avoir plusieurs cartes pour assurer le bon entretien des sanitaires. Cependant, le paiement s'effectue uniquement par carte bancaire et la commune n'en dispose pas.

Madame DELABARRE Sylviane, 1ère Adjointe, a payé 3 cartes à 2 €, soit un total de 6 € pour la commune avec son argent personnel.
Il est proposé au conseil municipal de rembourser Madame DELABARRE Sylviane de 6 €.

A l'unanimité, le conseil municipal :
VALIDE le remboursement d'un montant de 6 € à Madame DELABARRE Sylviane,
AUTORISE le Maire à procéder à toute démarche administrative en lien avec le sujet.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine